

Image not found or type unknown



indemnités de licenciement et maladie professionnelle

Par **akira592**, le **28/08/2022** à **12:22**

bonjour, je suis reconnu par la CPAM comme étant en maladie professionnelle, je suis encore en soins, j'ai l'intention de faire les démarches pour une inaptitude à tous postes dans mon entreprise. rnrndu fait d'être reconnu en maladie pro, et du fait que mon employeur est au courant, si je viens à être licencié pour une autre raison que l'inaptitude (ex: depot de bilan, ...), vais-je quand même être licencié comme étant en inaptitude, même si la demande d'inaptitude n'a pas encore été faite. car apparemment, si la maladie pro est avérée, automatiquement le licenciement qui pourrait en découler rentre dans le cadre de l'inaptitude. rnrnmerci de vos réponses

Par **morobar**, le **29/08/2022** à **09:00**

Bonjour, rnrnEN cas de licenciement, la règle applicable est celle connexe à la qualification du licenciement. rnrnC'est à dire fautif, inaptitude, économique...

Par **akira592**, le **29/08/2022** à **09:07**

Merci beaucoup